

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 8 Vendémiaire, an VII.



Conférence entre le reis-effendi et l'ambassadeur de la république batave à Constantinople. — Ressentiment contre les Français en Turquie. — Tableau de la cour ducale de Saxe-Memmingen. — Réinstallation de tous ceux qui avoient été démis de leurs places dans le pays des Grisons. — Détails sur la capitulation des troupes françaises en Irlande.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 8 fructidor.

Il y a plusieurs jours que le ministre de la république batave a eu, avec le reis-effendi, une conférence qu'il lui avoit demandée. Il semble vouloir interposer sa médiation pour prévenir entre la porte & la France, une rupture qu'on dit inévitable, depuis le débarquement des Français en Egypte. Aussi-tôt après cette conférence, le ministre de Russie qui venoit de recevoir un courrier de Pétersbourg, a eu une entrevue avec le premier drogman de la Porte, le prince Ipsilanti. Le grand seigneur fait travailler avec une extrême activité dans l'arsenal & les chantiers. Il a ordonné de nombreuses levées de troupes, & fait faire d'immenses provisions de biscuit.

La fermentation est ici au dernier degré, ainsi que le ressentiment contre les Français. Les ordres que la Porte a envoyés au pachas, respirent un extrême mécontentement sur la descente de l'armée française en Egypte.

On prétend que le capitain pacha qui a été rappelé des environs de Widdin ici, va se rendre en Egypte, ainsi que le pacha de B Igrade, pour prendre le commandement des troupes qui doivent agir contre les Français.

Le gouvernement turc n'avoit point établi de magasins de vivres en Egypte. Mais quelques juifs de l'Empire ottoman en avoient formé quelques petits çà & là, dans l'intention de les céder aux étrangers qui arriveroient. La Porte va sévir contre ces Juifs.

Elle paroît compter sérieusement sur l'assistance de la Russie, & semble vouloir se livrer entre les mains de sa plus redoutable ennemie. On assure que douze vaisseaux de ligne russes vont traverser la mer Noire & passer les Dardanelles pour se réunir à la flotte de l'amiral Nelson.

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du 4^e jour complémentaire.

Dans le tableau des cours ducales de Saxe, j'en ai omis

une, dont le chef pent, par quelques qualités personnelles, suppléer à l'importance politique qui lui manque. Je parle du prince de Saxe-Memmingen, le prince le plus populaire que je connoisse en Allemagne. Il est âgé de 37 ans. Il n'étoit pas destiné au gouvernement, parce qu'il n'étoit que cadet : aussi servoit-il dans l'armée impériale ; mais son frere aîné est mort sans enfans, & lui a laissé ses états pour héritage. Ils sont au nombre des plus petits de l'Allemagne ; ils ne consistent qu'en 83 villages & 3 villes peu considérables. Le duc s'occupe à les rendre heureux, & réussit à s'en faire aimer. Il n'est pas assez riche pour se permettre des établissemens dispendieux ; mais il voit tout par ses yeux, & n'omet pas le bien qui est en son pouvoir. Il a réuni à Memingen, lieu de sa résidence, un assez grand nombre de vaches suisses ; il en vend à bas prix les veaux aux paysans qui améliorent ainsi les races de leur bétail.

On ne voit à Memingen aucune trace de cette énorme barrière élevée dans le reste de l'Allemagne entre la noblesse & la bourgeoisie. On ne trouve à cette cour presque aucune étiquette, aucun cérémonial. C'est un pere au sein de sa famille.

Cependant le duc a deux goûts qui lui font faire plus d'une folie. Il aime à l'excès les femmes & les chevaux.

La multiplicité de ses caprices & l'affoiblissement qui en est la suite, ne permet plus d'espérer qu'il ait d'héritiers mâles, quoique sa femme soit encore jeune & très-belle. Il en a eu deux filles : à la naissance de la cadette, le duc eut une idée originale. Il invita tous ses sujets à tenir sur les fonds l'enfant qui venoit de naître. En conséquence, chaque village choisit une fille qui fut envoyée à Memingen pour assister à la cérémonie du baptême : elles se trouverent au nombre de 83, parmi lesquelles il en fut pris trois pour servir à la jeune princesse, de maraine, au nom de tous les sujets du duc.

De Rastadt, le 1^{er} vendémiaire.

Les ministres français pressent plus que jamais la députation d'Empire, d'avancer dans la carrière des négociations. Ils ont reçu, par un courier, la nouvelle du combat naval de la Méditerranée.

Le baron de Waitz, ministre de Hesse-Cassel, est de retour ici.

Le baron de Vrintz-Berberich, envoyé du prince de la Tour-Taxis au congrès, & directeur-général des postes à Francfort, est dans ce moment à Paris pour y négocier un traité entre l'administration des postes de France & l'office des postes de l'Empire.

SUISSE.

De Coire, le 25 fructidor.

MM. Troll, bourgnemestre & ancien président de la confédération ; Daniel Salis, chef des tribus ; & Frédéric Salis, greffier de la fédération, ont été, à la pluralité des tribus, rétablis dans leurs anciennes places & dignités. Une de nos tribus a refusé de voter ; elle a demandé au contraire que le tout fût laissé in statu quo. Tous les autres bourgeois qui avoient été démis de leurs places, y sont rentrés.

ANGLETERRE.

De Londres, le 22 fructidor.

L'expédition secrète qu'on préparoit depuis quelque tems, est partie de Nore le 19 fructidor au matin. Elle consiste en deux vaisseaux de ligne, quatre frégates, huit bombards & brûlots, & un nombre considérable de sloop, cutters & navires de transport, montant en tout à cinquante-deux voiles. Le vent, lors du départ, étoit ouest-sud-ouest, & toute la journée il continua de même, ainsi que le lendemain. On croit que cet armement est destiné contre la Hollande.

On attend de moment en moment les détails de l'événement qui doit déjà avoir eu lieu.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 3^e. jour complémentaire.

Les vrais amis de notre république pressent avec tant d'instances le citoyen Schimmelpenninck de retourner à l'ambassade de Paris, qu'il a si bien remplie pendant sa mission passagère, qu'il ne lui sera gueres possible de persister dans son refus. On se flatte de le voir entièrement décidé aux sacrifices que lui imposeroit l'acceptation de ce poste. Dans des circonstances difficiles, un citoyen se doit à sa patrie, par-tout où il peut lui être le plus utile.

De Rotterdam, le 3^e. jour complémentaire.

Une gazette extraordinaire de Londres, du 28 fructidor, renferme la lettre suivante, écrite par lord Cornwallis, vice roi d'Irlande, au duc de Portland :

Du camp, près de Saint-Johstown, le 25 fructidor.

Milord, quand j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'avois tout lieu de croire, d'après les mouvemens des français sur Drumahair, que leur intention étoit de se porter au nord ; & il étoit naturel de supposer qu'ils avoient l'espoir que d'autres forces françaises avoient pu débarquer dans quelques-unes des baies de ces contrées, attendu qu'au lieu de leur direction vers ce point sembloit absolument téméraire. Je reçus cependant, le 22 de grand matin, du lieutenant-général Laeke, l'avis que l'aile droite de l'ennemi se portoit sur Drumkinn, & que le général leur croyoit l'intention de se porter sur Boyle ou Karick & Shanon. En conséquence, j'accélérai la marche de mes troupes, dans l'intention d'arriver à Karick avant l'ennemi, & je donnai des ordres au général-major Moore, qui se trouvoit à Tuberkunry, de se tenir prêt au cas que l'ennemi se portât du côté de Boyle. A mon arrivée à Karick, je trouvai que l'ennemi avoit passé la Shanon à Balintra ; n'il avoit tâché d'y détruire le pont ; mais que le général Laeke l'avoit suivi de trop près pour qu'il eût pu effectuer ce projet.

Dans cette conjoncture, je sentis que par une marche forcée je pourrois mettre un terme à cette campagne désagréable. Ayant été suffisamment informé que l'ennemi

devoit passer la nuit à Cloone, je me rendis avec les troupes qui étoient à Carrick, le 7 à 10 heures du soir, à Mohill. J'étois, par ce mouvement, en état de me réunir au général Kake pour attaquer l'ennemi au cas qu'il se fût arrêté à Cloone, ou de lui couper la retraite, dans la supposition beaucoup plus vraisemblable qu'il se retireroit à l'approche de forces aussi supérieures. A mon arrivée à Mohill, peu après la pointe du jour, je découvris que l'ennemi étoit en marche vers Granard. Je m'y rendis avec toute la célérité possible, certain par la démolition faite d'un pont, que l'ennemi devoit prendre cette route.

J'ordonnai au lieutenant-général Lake d'attaquer l'arrière-garde des Français, & d'embarrasser leur marche autant que possible, sans cependant engager dans une affaire la totalité de son corps. Cet officier exécuta ses ordres avec intelligence ; & la lettre que j'ai reçue de lui expose les circonstances qui ont nécessité la capitulation du corps ennemi.

La copie de mes ordres ci-jointe fera voir combien j'ai à me louer de la conduite des troupes. Et je supplie votre grace de vouloir bien informer sa majesté que j'ai trouvé les plus grands secours dans les généraux & l'état-major de l'armée.

Signé, CORNWALLIS.

La même gazette donne la lettre du général Lake qui rend compte de cette affaire de la manière suivante :

« Le lieutenant-colonel Crawford s'étant porté contre l'arrière-garde française, l'a sommé de se rendre. Mais la sommation n'ayant point produit son effet, il se mit en devoir de l'attaquer. Alors un certain nombre de Français déposa les armes, dans la persuasion que le reste du corps croiroit aussi ne pouvoir résister à tant de forces. Le capitaine Pokenham & le général-major Craddock foncèrent sur eux. Cependant l'ennemi osa faire un feu assez vif de son artillerie & de sa mousquetterie. Le général Craddock fut blessé. Je commandai donc au troisième bataillon d'infanterie légère, sous les ordres du lieutenant-colonel Innés, de commencer l'attaque.

« Le combat ayant duré une demi-heure, & le reste de notre colonne se développant, les Français se rendirent à discrétion. Les insurgens, qui fuyoient de tous côtés, ont beaucoup souffert.

« Les pièces jointes à ces lettres, prouvent qu'il a été pris sur les Français trois pièces d'artillerie légère de 4 livres (ils avoient déjà abandonné dans leur retraite neuf pièces de canon dont ils s'étoient emparés dans les antérieures) ; environ cent chevaux ; cent équipements complets ; & beaucoup de piques.

« Le nombre des prisonniers de guerre se monte, d'après l'état certifié du chef de brigade Ardoin, à

Officiers	96.
Bas-officiers	96.
Grenadiers	78.
Soldats	440.
Carabiniers	38.
Chasseurs	60.
Cannonniers	41.

Total 844.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre du général Rigaud.

Aux Cayes, le 5 thermidor, an 6.

Le gouvernement anglais, renforcé à Jérémie par les

troupes que les émigrés ont entraînés avec eux en évacuant Soit-Marc, le Port-au-Prince & l'Arcaye, a cru tenter avec succès la conquête du département du Sud ; mais la vigilance & l'énergie des républicains, secondés par les élémens conjurés cette fois contre ces tyrans des mers, ont forcé leurs vaisseaux à fuir nos rivages, & leur armée à rentrer précipitamment dans ses postes ; tout est prêt pour l'anéantir si elle oseroit se présenter une seconde fois.

Des nouvelles ultérieures nous apprennent que les Anglais ont perdu plusieurs bâtimens légers chargés de troupes, & qu'indépendamment des tués, les républicains ont fait 200 prisonniers.

De Strasbourg, le 3 vendémiaire.

La réponse de la députation d'Empire aux ministres français, n'a été adoptée qu'après de longues & orageuses délibérations. La majorité est convenu d'accorder plusieurs des demandes de ces derniers ; mais elle revient sur les points énoncés précédemment, & ne fait de pas ultérieurs vers la pacification, qu'en ce qui concerne la cession absolue de l'isle de Saint-Pierre & la démolition d'Ehrenbreitstein, sans aucune réserve ni condition. D'après l'avis du député autrichien de Lehrbach, qui a entraîné la majorité, elle refuse les territoires de Kell & de Cassel, & insiste pour que les loix relatives aux émigrés ne soient applicables, ni aux pays réunis, ni aux pays cédés.

Ce *conclusum* a été sur-le-champ ratifié par le comte de Metternich & présenté aux ministres français. La minorité de la députation vouloit consentir à la cession du territoire de Kell & de Cassel ; mais l'influence autrichienne, qui est de nouveau très-grande, a su l'empêcher. Cependant on espère toujours la conciliation prochaine des différends qui existent encore. On parle plus que jamais de la conclusion des préliminaires, qui aura lieu, à ce qu'on assure, dans quelques décades. C'est alors seulement qu'on s'occupera des sécularisations & des dédommagemens pour les princes & états séculiers, des dettes & des points importans qui restent à régler.

On présume que, lorsque les préliminaires seront conclus, différens princes, entr'autres ceux de Darmstadt, de Bavière, de Deux-Ponts & quelques autres feront leur paix particulière avec la France. On les croit même déjà en négociation avec elle. Ils se mettront par-là à l'abri des événemens ultérieurs, sous la protection de la cour de Berlin, qui paroît beaucoup favoriser le système de ces paix particulières.

On regarde toujours une rupture entre la France & la cour de Vienne comme probable ; tout semble annoncer que la bonne harmonie ne sera pas rétablie entre ces deux états. Les liaisons de l'Autriche avec la Russie, l'Angleterre & la cour de Naples deviennent tous les jours plus étroites. On craint donc que le continent ne soit de nouveau inondé de sang.

De Paris, le 7 vendémiaire.

Il est arrivé, ces jours derniers, trois couriers de Turin, dont deux envoyés par notre ambassadeur Guinguenê, & l'autre par le roi de Sardaigne. Ils apportent des détails relatifs aux suites des événemens, dont nous avons rendu compte.

Il paroît certain que le directoire a fortement improuvé la conduite de ceux des militaires français accusés d'avoir provoqué les mouvemens de cette ville. Tout au reste y est entièrement apaisé.

— On annonce, d'après des lettres de Gênes, a dit un journal signé par des représentans, l'occupation de Livourne & de l'isle d'Elbe par les Français. (Nouvelle très-douteuse.)

C'est, ajoute-t-il, l'expédition récemment partie de Toulon qui a exécuté ces mesures.

— Notre division de Brest a, dit-on, été obligée d'y rentrer, parce qu'elle a, à une certaine distance en mer, reconnu l'ennemi supérieur en nombre.

— Les deux frégates *l'Insurgente* & *la Volontaire* étoient aussi sur le point d'appareiller le quatrième jour complémentaire ; mais la vue de l'escadre anglaise les en a empêchées.

— La police a fait saisir au palais Egalité plusieurs ouvrages anti-constitutionnels ou licencieux.

— Le bureau central de Paris a nommé les citoyens Meunier & Dauvezona pour composer le bureau de surveillance des citoyens qui sont dans cette commune, sans y avoir de domicile habituel.

— On répand le bruit que Pichegru, Barthelemi, Willot, Larue & Rovere, ont quitté Cayenne pour aller chercher ailleurs un asyle.

Cette nouvelle a besoin de confirmation. On ne dit nullement par où elle est venue ; on ne l'appuie d'aucune circonstance ; ainsi elle pourroit bien n'être qu'une fable. Les parens de plusieurs de ces déportés n'ont au moins aucune connoissance de leur prétendu départ.

— Le citoyen Marchand, chef de la 11^e demi-brigade, qui commandoit dernièrement à Rome, & qui avoit été destitué, est remis en activité. Le général Joubert l'a pris pour son premier aide-de-camp.

— Leclerc, dit la Feuillade, ancien officier de chouans, a été exécuté à Caen le troisième jour complémentaire.

— La diligence de Caen à Paris a été arrêtée & pillée le 3 vendémiaire au matin, à peu de distance de Caen même ; elle portoit 45 000 francs à la république. Les brigands s'en sont emparé. Deux de ces voleurs ont été arrêtés, dans la forêt de Cinglais, avec 15 mille francs.

— Un des courriers du midi a été aussi attaqué le 26 fructidor, près du Pont-Saint-Esprit. Un des hussards de l'escorte a été tué. Le courrier & un second hussard ont été blessés.

— On a arrêté à Lyon douze individus prévenus de complicité dans les assassinats du Midi.

— Des lettres de Pétersbourg, en date du 15 fructidor, assurent qu'on y a découvert une conjuration contre Paul premier. Qu'elle soit vraie ou fautive, on a jugé à propos d'y impliquer huit personnages de la plus haute distinction. De ce nombre sont Poniatowski & le prince Galitzin, le même qui étoit en France, il a quelques années. Ils ont tous été, sur-le-champ, transférés en Sibérie.

— On apprend de Londres qu'il y a de la division dans le conseil des ministres. Lord Seymour, un des lords de l'amirauté, a donné sa démission.

— Les gazettes de Vienne portent la complaisance jusqu'à accorder à l'empereur *trois cents douze mille hommes de troupes*.

— La réquisition générale qu'a voulu essayer le roi de Naples, produit les plus mauvais effets pour lui. Ses sujets ne se soucient nullement de se mesurer contre nos troupes, & se sont même armés en plusieurs endroits contre les siennes, plutôt que de quitter leurs foyers. On en est même venu aux mains ; un gouverneur a été

blessé. Plusieurs officiers & soldats napolitains ont été tués par les habitans insurgés.

La cour a à craindre des mouvemens encore plus sérieux en Calabre.

— On assure que plus de trois cents personnes suspectes de principes démocratiques ont été arrêtés dans la petite république de Lucques.

— Dans une circulaire du 24 fructidor, le ministre de l'intérieur donne avis aux administrations centrales que le roi d'Espagne, par une cédula du 8 germinal dernier, dont l'exécution a dû commencer le 13 thermidor, interdit l'entrée de ses états aux marchandises anglaises, & montre les dispositions les plus favorables pour les produits de notre sol & de notre industrie.

C O R P S L E G I S L A T I F
C O N S E I L D E S C I N Q C É N T S

Présidence du citoyen JOURDAN.

Séance du 7 vendémiaire.

Scherlok fait lecture d'une pétition des adjudans-généraux de la garde-nationale sédentaire de Paris, qui sollicitent le paiement de l'arrière de leur traitement. L'orateur demande qu'il soit fait un message au directoire pour l'inviter à déclarer si leur traitement ne doit pas être fixé par une loi — Adopté.

Organe de la commission des finances, Aubert présente un projet qui autorise le ministre de la marine à ordonner une somme de 12,500 fr. pour indemnité due au citoyen Mounier, déporté de l'isle de la Réunion.

Grandmaison. — Je ne sais pourquoi votre commission vous présente une mesure partielle au lieu d'une mesure générale : on dirait que la justice n'est plus qu'une affaire de faveur. Quelques colons réfugiés ont été assez heureux pour obtenir de faibles secours, le plus grand nombre n'a rien reçu depuis plus d'un an. Je demande que votre commission soit tenue de vous présenter une loi générale sur l'indemnité due aux colons réfugiés de l'isle de France & de la Réunion. — Adopté.

Boulay-Paty fait adopter un projet sur la répartition des 125 millions affectés aux dépenses de la marine.

L'ordre du jour appelle la nomination, au scrutin, des six commissions qui doivent remplacer celle de la classification des loix. Elles doivent être composées de six membres chacune.

Bergier prétend que six membres ne peuvent suffire au projet du code civil par Cambacerez. Il demande que la commission qui l'examinera, soit composée de vingt deux membres.

L'ordre du jour, crié-t-on : il est mis aux voix, & adopté.

Talot rappelle qu'une commission est chargée de faire un rapport sur les 125 millions de ressources extraordinaires pour la levée des 200 mille hommes qui a été décrétée. La commission ne manquera pas de zèle, je le sais ; elle secondera le directoire exécutif, & lui fournira les moyens de répondre à l'ardeur dont brûlent les jeunes conscrits pour s'associer à la gloire de leurs braves frères d'armes ; mais il ne faut pas perdre un instant pour mentrer aux ennemis de la France que nous sau-

rons faire la guerre, s'ils ne veulent pas faire la paix. Je demande donc que cette commission fasse son rapport demain.

Cette proposition est adoptée ; la commission est composée des représentans du peuple Lecointe-Puyravaux, Légier, Quirot, Labrouste & Joubert de l'Hérault.

Un membre fait une motion d'ordre tendant à ce qu'on assure le paiement de la pension accordée à la veuve du général Dugomier, dont l'orateur rappelle & les services qu'il a rendus & la gloire qu'il s'est acquise : après avoir vaillamment combattu pour sa patrie, dit l'orateur, il est mort pour elle ; en attendant que le tems permette de lui donner sa place au Panthéon, il faut acquitter la nation envers sa famille.

Il sera fait à ce sujet un message au directoire exécutif.

Villers, au nom de la commission des finances, fait adopter un projet de résolution portant, qu'il sera perçu sur les rôles de l'an 6, à-compte de l'an 7, un décime par franc de la contribution foncière, & aussi un décime par franc de trois-cinquièmes des contributions personnelle, somptuaire & mobilière.

Huit centimes de ce décime seront pour le trésor public, un pour les dépenses départementales & un autre pour les dépenses municipales.

Ce paiement se fera de mois en mois jusqu'à la confection des rôles de l'an 7.

Malès fait un rapport sur l'assiette & la répartition de la contribution foncière, & présente un projet de résolution dont le conseil, à raison de sa longueur, a ordonné l'impression, sans en entendre la lecture,

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 26 fructidor relative à la contribution personnelle, mobilière & somptuaire des années 5 & 6. Il a repris & ajourné de nouveau la discussion sur la résolution du 27 thermidor, relative aux domaines engagés.

Bourse du 7 vendémiaire.

Amsterdam. 59 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$, 59 $\frac{15}{16}$.	Rente viagère. 18 f. 13 c.
Idem cour. . . 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$, 56 $\frac{15}{16}$.	Rente provis. 18 f. 75 c.
Hambourg. 193, 191.	Tiers cons. 18 f. 75 c.
Madrid. 11 f. 62 à 56 c.	Bon 2/3. 2 f. 31 c.
Mad. effect. . 14 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{3}{4}$ 2 f. 29 c.
Cadix. 11 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 40 f.
Cad. effect. . 14 f. 62 à 56 c.	Or fin. 106 f.
Gènes. 96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg. 50 f. 75 c.
Livourne. . . . 105 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise. 97 f. 60 c.
Bâle. pair, 1 $\frac{1}{4}$ à 1 per.	Piastre. 5 f. 59 c.
Geneve. 2 $\frac{7}{8}$ per.	Quadruple. 81 f. 75 c.
Lyon. pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75 c.
Marseille. . . . pair 10 j.	Guinée. 26 f. 40 c.
Bordeaux. . . . pair 12 j.	Souverain. 35 f. 15 c.
Montpellier. . . pair 8 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f.
— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent.
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'auvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 3 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 0 f.

A. FRANÇOIS.